Conseil municipal du 13/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 13 mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de la commune, sous la présidence de Monsieur Pascal ETCHART, Maire.

Étaient Présents : Pascal ETCHART, Olivier VARIN, Maryse DEPUYDT, Marie-Laure CAPITAIN, Jacqueline ROBINET, Josette ROUGET, André BLANCHARD, et Pascal LHOTE.

Absent excusé: Matthieu PAPPALÉPORÉ ayant donné procuration à Olivier VARIN

Secrétaire de séance : Olivier VARIN

Isolation du grenier de la boulangerie

Monsieur le Maire expose la nécessité de réaliser l'isolation du grenier de la boulangerie, afin d'être en conformité avec les exigences de la Préfecture, et donc de pouvoir obtenir les subventions liées à la DETR.

Un devis de SAS CCF couverture est proposé, d'un montant de 1305,14 € HT, consistant à dérouler de la laine de verre d'une épaisseur de 300 mm.

Cette proposition est soumise au vote.

Approuvé à 8 voix pour, 1 abstention (André BLANCHARD)

Candidatures de reprise de la boulangerie

Monsieur le Maire présente différentes candidatures pour reprendre la boulangerie, suite à une annonce faite sur SOS Village.

- une candidature provenant de la Réunion
- une candidature provenant de Troyes, avec lettre de motivation
- un couple
- un candidat habitant Marolles (Ludovic GODON, boulanger de la précédente occupante)

Différentes questions se posent : perspectives d'activité à l'extérieur de la Carisey, livraison de la Maison de Retraite, fabrication sur place, occupation du logement ...

Après contacts, entrevue avec Ludovic GODON et discussions diverses, la candidature de Ludovic GODON se démarque.

En effet, il apporte des perspectives d'activité à l'extérieur de Carisey, garantit la livraison de la Maison de Retraite et n'a pas besoin du logement.

De plus, il connaît parfaitement les lieux et l'environnement local.

Cette candidature est soumise au vote.

Cette candidature est approuvée à 8 voix pour, 1 contre (André BLANCHARD)

Convention d'occupation

Après discussion, il est décidé :

- d'instaurer un loyer symbolique à 1 € par mois jusqu'en janvier 2025 inclus, avec clause de revoyure fin 2024, au plus tard début 2025, pour définir un nouveau montant
- de réduire la durée de la convention, par exemple en 3-6-9, ou autre formule à définir
- de fixer l'ouverture du mardi au samedi (matin et après-midi), ainsi que le dimanche matin
- de fixer la fermeture le dimanche après-midi et le lundi toute la journée
- de ne pas imposer d'horaires précis, qui restent à l'initiative de l'occupant
- de ne pas modifier le contenu des autres articles de la précédente convention

Une entrevue sera organisée entre Monsieur le Maire et l'avocat pour finalisation de ladite convention d'occupation.

Affaires diverses

La réfection du monument aux morts est évoquée.

Celle-ci a été retardée suite aux intempéries. Les attributs métalliques restent à décaper.

La composition du bureau de vote des élections européennes est ébauchée, mais reste à affiner.

L'ensemble des sujets ayants été abordés, la séance est levée à 20h30

PROCES VERBAL APPROUVÉ A L'UNANIMITE LORS DE LA SEANCE DU 06/06/2024

Le Maire,

Pascal ETCHARI

Le secrétaire de séance,

Olivier VARIN